

Direction des Affaires Juridiques

Pôle Vie institutionnelle et normes internes

147 rue de l'Université

75 338 Paris Cedex 07 - France

Tél. : + 33 1 (0)1 42 75 90 00

Fax : + 33 1 (0)1 47 05 99 66

www.inrae.fr

DEC20012DAJ

Décision du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement du mandat de Mme Sandrine VINZANT en qualité de Directrice de la Communication d'INRAE

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 20 juillet 2016 (JO du 21 juillet 2016) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut National de la Recherche Agronomique, à compter du 27 juillet 2016,

Vu le décret n°2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 janvier 2017 portant nomination de Mme Sandrine VINZANT en qualité de Directrice de la Communication pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} janvier 2020, Mme Sandrine VINZANT, attachée principale d'administration de l'Etat, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice de la Communication d'INRAE pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN